N° 153 / 2026

COMMUNE DE VIC-LE-COMTE **DEPARTEMENT DU PUY DE DOME**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté règlementant la circulation lors du Défilé du 14 Juillet Vic-le-Comte

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-7, R44 puis R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande en date du 23 juin 2026, par laquelle Monsieur le Maire de la commune de Vic-le-Comte (63270) sollicite une priorité de passage afin d'organiser un défilé le mardi 14 juillet 2026 dans les rues de Vic-le-Comte,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation,

Considérant qu'il y a lieu de protéger les intervenants ainsi que les participants,

- ARRETE -

Article 1er : **Le mardi 14 juillet 2026, de 11h00 à 13h00**, une **priorité de passage** est donnée aux participants du Défilé du 14 juillet 2025 empruntant les voies suivantes :

Départ Route de Clermont-Ferrand, Boulevard du Jeu de Paume, Boulevard André Boste, arrivée Rue Jean Mouly.

La sécurité est assurée par la Police municipale ainsi qu'un agent du Centre Technique Municipal muni d'un chasuble.

Article 2 : **Le mardi 14 juillet 2026, de 11h00 à 13h00, la circulation des véhicules se fait au fur et à mesure de l'avancement du cortège**, sur tout le parcours du défilé.

Article 3 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de faire appliquer les présentes dispositions.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Publié le : 25/06/2026 16:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/68500

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vic-le-Comte,
- M. le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Vic-le-Comte,
- Mme la Responsable du service de police municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- Au pétitionnaire.

Fait à VIC LE COMTE le 23 juin 2026,

Le Maire,

A. DESPORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le :

Publié le : 25/06/2026 16:01 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-le-Comte
https://www.intramuros.org/vic-le-comte/documents_administratifs/68500